Zeitschrift: Le messager suisse : revue des communautés suisses de langue

française

Herausgeber: Le messager suisse

Band: 36 (1990)

Heft: 14

Rubrik: Droit de parole

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 18.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

DROIT DE PAROLE

Le drame des spoliés suisses d'Algérie

« C'est de 1962 à 1989 que cela dure. En 1962, notre ambassadeur de Suisse à Alger demande à titre de protection, à tous les citoyens suisses, de fournir un dossier justifiant leurs patrimoines en Algérie. Arrive l'Indépendance après la « Sale Guerre d'Algérie ». Climat intenable y compris des assassinats de certains compatriotes. Ce fut l'exode forcé de la grande partie des Suisses qui n'ont pu faire autrement que les ressortissants français. Résultat : tous nos biens ont été spoliés par les Algériens. Nos autorités de Berne interviennent auprès du gouvernement algérien pour obtenir des indemnisations légales. Un refus catégorique et définitif nous est gratifié. Reste la France, de laquelle nos autorités n'ont rien pu obtenir. On constate des « Injustices flagrantes ». Un exemple parmi beaucoup d'autres : cinq associés, trois Français et deux Suisses possèdent, à parts égales une usine de produits alimentaires et cela depuis 1939. L'usine fut occupée et spoliée 1962 par l'Etat Algérien. Suite aux Accords d'Evian entre la France et l'Algérie, le gouvernement français a indemnisé correctement les trois Français. Quant aux deux Suisses, ils sont oubliés et restent avec le « bec dans l'eau »... malgré leurs demandes en recours auprès du gouvernement français rien ne fut obtenu, ce qui est injuste et incompréhensible de l'Etat Français car les deux Suisses étaient astreints aux mêmes lois et obligations que les Français. Qu'a fait notre Gouvernement Fédéral depuis 28 ans ? Beaucoup de palabres pour arriver à rien concernant les indemnisations de nos biens spoliés dépossédés. Il y a eu aussi beaucoup de promesses malheureusement non-tenues... Ainsi, nous rappelerons, entre autres, les belles paroles rassurantes de M. Hofer, Président de la Commission des Suisses de l'Etranger lors du Congrès à Interlaken, restées sans suite.

Quoi qu'il en soit, nous nous trouvons à ce jour devant une situation d'où il ressort une responsabilité entière de la part de la Confédération. Cette dernière avait tout en mains lors de la restitution des Fonds de Kidher, restitution faite illégalement et sans tenir compte d'une retenue des valeurs de nos biens spoliés. D'autre part par l'article 45 bis de la Constitution Fédérale, nos Autorités ont la permission de prendre toutes les mesures utiles en faveur des Suisses de l'étranger, y compris en matière d'indemnisations. Il faut aussi remarquer qu'un précédent existe. En 1957, l'Assemblée Fédérale de la Confédération Suisse a indemnisé les Suisses ayant été victimes de la guerre 1939 à 1945. On se demande alors : y aurait-il « deux poids de deux mesures » où deux sortes de citoyens suisses ?... Voilà, Chers Lecteurs et Compatriotes résidant en France, vous êtes informé de cette INJUSTICE que nous subissons. Soutenez-nous avec solidarité pour nos revendications et cela avant notre départ dans « l'au delà » vu nos âges avancés. Encore un grand merci à la rédaction du « Messager Suisse » pour la diffusion de notre « Cri de désespoir et Justice ».

Hugo Baechler, Nice

Association des Spoliés Suisses d'Algérie et d'Outre-Mer (A.S.S.A.O.M.)

Nous reproduisons ici telle quelle la réaction d'une de nos lectrices après parution du numéro de décembre

Spettabile redazione,

Non ho rinnovato l'abbonamento al «Messager Suisse» perchè non ho apprezzato l'articolo «Le prix d'une image». Che il nostro passeporto non avrà più la stessa «luminosità», nel nostro cuore purtroppo, lo sappiamo ! Ma annunciando al mondo cosi, con parole «acide» mi ha fatto (e non sono l'unica svizzera) tanto male. Anche gli articoli nel quadro «Forum» sono forti e ci sono

tanti particolari delicati e ci si puo domandare se veramente questi giornalisti conoscono bene la Svizzera. Per esempio: ... presque tout le monde parle l'anglais, les personnes qui maîtrisent en outre parfaitement le français, l'italien et l'espagnol ne sont pas rares.» Questi Signori dovrebbero sapere che è logico che ci vlano delle persone che parlano l'italiano, dato che questa lingua, oltre ad essere una delle lingue nazionali, é la *madre-linqua*, parlata, scritta e insegnata in una parte della Svizzera : il nostro bel Ticino!

«... en effet, on laisse aux étrangers les travaux salissants tel que le ramassage des ordures et le lavage de la vaisselle...»

In Francia sono farso i francesi che fanno questi lavori ? E il paragrafo sugli animali ?

Tutta la mia attività e carriera l'ho svolta, e oggi ancora, nella *pubblicità* e penso che tanto in Francia, quanto in Italia, la pubblicità sugli alimenti per gli animali sia ancora più forte... seguo attentamente la la pubblicità alla televisione e alla radio, nonchè affissi stradali.

Ma dato che gli svizzeri, sempre secondo questi giornalisti stranieri, hanno una «mentalité paysanne» la Svizzera non può certamente brillare come lo si potrebbe pesare, auspicare e credere. La critica è un'azione molto efficace, ma raggruppare tutte le critiche (e non sempre giuste!) in poche pagine è veramente troppo per il nostro piccolo Paese!

Questo è un mio semplice pensiero che traduce quello che ha sentito il mio cuore leggendo queste pagine!

Con la massima stima: Lyana Robbiani.

Du bon usage de la langue française

« Laissez-moi dire mon étonnement devant l'usage, pour le moins discutable, correspondant en traduction française de certaines expressions courantes en langue allemande

La première d'entre elles « Suisse de l'Etranger » m'horripile. Je suis suisse, né en suisse... de grands-parents suisses. J'ai vécu près de cinquante ans à l'étranger et, suis toujours suisse, uniquement suisse. Je ne serai jamais suisse de l'étranger, terme qui, stricto sensu, ne correspond à rien. Je suis suisse résidant à l'étranger. Ou, si vous voulez, un Suisse à l'étranger.

Pouvez-vous le faire savoir aux responsables de la N.S.H.L.?

La seconde est la forme utilisée comme féminin du terme Suisse en Suissesse.

Par exemple : La Suissesse « X » gagne la descente aux Jeux de Calgary.

Economie : La Suisse montrée du doigt (M.S., novembre 1989)

« Il est de mode et de bon ton de « diaboliser » l'Afrique du Sud et l'O.N.U. n'y faillit pas, non plus d'ailleurs hélas que les nations occidentales qui pensent ainsi se donner bonne conscience pour pas cher. Les Nations de l'O.N.U. sont-elles donc sans reproche vis à vis de la morale et des droits de l'homme pour siéger en justiciers et ne jamais reconnaître les progrès incontestables faits en R.S.A. pour l'abolition de l'Apartheid qui ne peut pas se faire brutalement ni en une seule fois sous peine de déclencher révolution et luttes tribales en R.S.A. où un grand nombre de noirs sont venu chercher de meilleures conditions de travail que dans leur propre pays et où très nombreux sont ceux intégrés depuis longtemps parmi les Afrikanders ? Ce qui a posé problème, c'est justement

Mon épouse est suisse, de phonie française et, ne sera jamais suissesse. J'ai une cousine vaudoise comme moi. Issue de germains selon l'expression française, « remuée de germains » comme l'on dit à Echallens. Elle est donc suisse mais n'est jamais devenue belgesse du fait de son mariage avec un belge. Ni russesse, lorsque changeant de mari elle est allée chercher un époux entre Volga et Dniepr. Après bien des voyages, elle est rentrée au bercail en Suisse redevenant vaudoise.

Elle était et restera toujours d'origine suisse!

Nous sommes l'un et l'autre de phonie française. Nous nous devons de parler français. Et d'éviter d'utiliser des mots traduits de l'allemand par des compatriotes ne possédant pas toujours la maîtrise du français.

Amen! ».

M. Alfred Delvoz, Nîmes

l'afflux d'un très grand nombre de noirs, souvent d'ethnies peu évoluées et bientôt manipulées par des organismes révolutionnaires qui veulent destabiliser le pays. La France, hélas, comme la Suisse et bien d'autres, se sont prêtées complaisemment au jeu des sanctions et rares sont ceux qui ont eu assez de courage à contre-courant (Israël peut être et le Japon ?). Quand donc les nations se libèreront-elles de la puissance des médias et de l'influence permanente d'un gauchisme qui accomplit un travail de sape partout dans le monde ?

Il est à se demander si ce n'est pas l'U.R.S.S. qui aura l'attitude la plus réaliste avec la R.S.A. plutôt que les nations occidentales empêtrées dans leurs complexes. Je livre ces questions à votre méditation en souhaitant une évolution des mentalités et des jugements ».

M. Jacques Perrin, St-Junien

La Rédaction du Messager Suisse précise qu'en aucun cas, elle ne saurait être tenue pour responsable des lettres publiées dans cette rubrique et dont le contenu n'engage que ses auteurs. Cependant, la rédaction se réserve le droit de choisir les lettres qui seront publiées, de les raccourcir ou d'en clarifier le style. Les lettres anonymes ou portant seulement des initiales ne seront pas publiées.

Les titres et intertitres sont de la rédaction.